

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*Commission de concertation*  
*Monsieur G. MICHIELS, Directeur*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : 20M/2013  
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2342/s.537  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Square Marie-Louise, 43. Remplacement d'un escalier de secours en façade arrière. Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.  
(Dossier traité par Mme C. Lheureux)

En réponse à votre lettre du 23 avril 2013, en référence, reçue le 29 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 15 mai 2013.

L'immeuble, qui figure à l'inventaire du patrimoine architectural, est compris dans un ensemble de deux maisons de style éclectique d'inspiration renaissance flamande, conçu en 1894 par l'architecte Henri Van Massenhove.

Il est également compris dans la zone de protection de l'Hôtel Van Eetvelde, avenue Palmerston, 4.

La demande vise à régulariser le changement d'affectation de la maison de maître en crèche et l'ajout d'un escalier de secours en façade arrière. Dans ce cadre, celui-ci serait remplacé par un nouvel escalier extérieur dans une cage en verre opalin.

A l'examen de la présente demande, il apparaît que cette intervention ne constituerait pas un enjeu spécifique pour l'Hôtel Van Eetvelde.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques qu'appellent les travaux projetés (traitement discret de l'escalier de secours, respect des prescriptions du RRU, du Code civil, etc.).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à :

- A.A.T.L. – D.M.S. : Mme S. Valcke (par mail : Mmes S. Valcke, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger et MM. Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme B. Annegarn (par mail : Mme B. Annegarn et M. Fr. Timmermans).
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail).